



CLASSIFICATION

CADRE UN JOUR, CADRE PAS TOUJOURS ?

L'UCANSS a reporté la RPN de décembre sur la classification au motif que les caisses nationales étudiaient encore le repositionnement de certains métiers.

En effet durant les groupes de travail sur les emplois repères nous avons insisté sur le déclasserment général de quasiment tous les emplois et notamment sur certains métiers qui étaient soit « sous-cotés » bien qu'ils aient eu « la chance » d'être classés au 1^{er} niveau de cadre (niveau E), soit des métiers classés dans la grille « employés » alors qu'il s'agit d'un métier où exercent actuellement des cadres.

A titre d'exemple, prenons les « **conseillers informatiques services** », qui sont les « équivalents » des délégués de l'assurance maladie sur le versant informatique.

Ils sont aujourd'hui cadres 5A pour un tiers d'entre eux et 60% sont encore niveau 4 avec de larges perspectives de passer chez les cadres. En effet, lors de la journée des « CIS » de Lille, Monsieur Revel leur a déclaré qu'ils étaient la « force de frappe irremplaçable et les ambassadeurs de la CPAM » ; et que la CNAM préconisait ou prévoyait de les faire monter niveau 5 compte tenu de leur expertise, de leur autonomie et du parallèle avec les DAM. Résultat des courses le projet de classification les repositionne niveau D de la grille « employés » !

On pourrait ajouter d'autres métiers où l'on trouve des salariés classés actuellement entre le niveau 4 et le niveau 6. On pourrait accepter de considérer que quelques salariés « à la marge » soient aujourd'hui à un niveau cadre par le fruit de circonstances locales alors que leur métier n'est pas un emploi cadre.

Mais peut-on considérer par exemple que les **secrétaires de direction** fassent partie de cette marge ? Un tiers de ces salariés sont cadres 5A, 12% sont 5B et 5% niveau 6, soit près de 900 personnes déclassées au niveau D de la future grille des employés.

On pourrait aussi évoquer les autres grilles avec notamment les **diététiciens** et les **orthoprothésistes** classés eux aussi au niveau D ou les **chargés de validation recette** chez les informaticiens. Les exemples peuvent être multipliés.

Le SNFOCOS continuera son combat en 2020 et sera **LE syndicat de défense des cadres** autour de la table des négociateurs à l'UCANSS.

Eric Gautron, Secrétaire national du SNFOCOS en charge de la négociation sur la Classification

SOMMAIRE

Page 1 :

Classification – Cadre un jour, cadre pas toujours ?

Pages 2 à 4 :

Réforme des retraites
Une réforme juste et favorable aux femmes ?

Décodage 1

Décodage 2

Décodage 3

Pages 4 à 5 :

Une réforme des retraites qui en cacherait une autre ? On n'en veut pas !

Page 5 :

Réforme des retraites
Communiqué intersyndical du 17 décembre 2019

Page 6 :

Portfolio Mobilisation du 17 décembre

Page 7 :

Praticiens Conseils
Elections
Mise en ligne

Page 8 :

Elections professionnelles
Résultats Elections CSE
CSS Mayotte

Pages 8 à 9 :

Sécurité sociale – La résistance ouvrière se réalise dans la Sécurité sociale
Agenda



RÉFORME DES RETRAITES

UNE RÉFORME JUSTE ET FAVORABLE AUX FEMMES ?

DÉCODAGE N°1

Le projet très controversé du gouvernement est « vendu » par les ministres et la majorité comme étant « juste » et favorable aux femmes qui ont des carrières hachées.

A partir du [dossier de presse remis mercredi 11 décembre](#) et des éléments qu'il contient, je vous propose une lecture technique, vous jugerez ensuite vous-même.

Le premier cas est celui de la maladie, le dossier prend l'exemple de Martine « gravement malade » et arrêtée pendant deux ans.

Sans surprise, le nouveau système est présenté comme avantageux, est-ce si pertinent ?

Aujourd'hui une salariée (ou un salarié) du privé en arrêt de travail perçoit des indemnités journalières. La législation CNAV stipule alors que les trimestres au cours desquels Martine perçoit les IJ sont validés.

La législation AGIRC ARRCO prévoit une attribution de points équivalente au nombre de points achetés l'année précédant l'arrêt.

Le document ministériel indique que « l'arrêt peut générer une perte de pension de 5% ». Impossible de trouver d'où vient ce chiffre ! Comme le dit le Haut-Commissaire lui-même les simulations ne sont pas fiables tant que l'on ne connaît tous les paramètres...

S'il est vrai que ces deux années pour Martine seront des « mauvaises années » en termes de salaire, il est également vrai qu'elles feront partie des « 17 mauvaises » à opposer aux 25 meilleures sur lesquelles le salaire annuel moyen sera calculé.

En résumé, sauf pour Martine à enchaîner plus de 17 mauvaises années, ces deux ans d'arrêt maladie n'auront pas d'incidence sur sa pension. Qu'en est-il réellement dans le futur système ? Le document indique que Martine acquiert 693 points par an, diantre, c'est avantageux ?

Pas si sûr : à partir des données gouvernementales livrons-nous au calcul de points que Martine acquiert lorsqu'elle n'est pas en arrêt maladie.

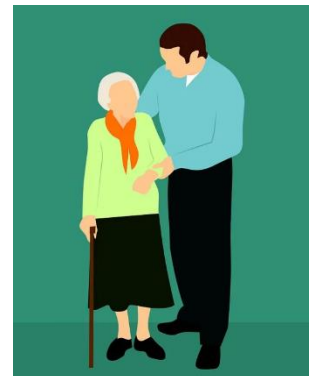
Les paramètres sont les paramètres contenus dans le document et le « rapport DELEVOYE » de juillet dernier (cotisation 28,12 %, valeur d'achat du point 10 €).

Sur un an, Martine perçoit $2\,280 \text{ €} \times 12 \text{ mois} = 27\,360 \text{ €}$, sur cette somme, la cotisation retraite est de $27\,360 \times 28,12 \% = 7\,693,63$, soit 769,36 points (il faut diviser la cotisation par la valeur d'achat du point).

Le document nous indique que Martine « dans le futur système » aura 693 points par an.

Martine perd donc de manière certaine $(769,36 - 693) \times 2 = 152,72$ points, et à vie...

Philippe Pihet, Conseiller retraites de la Confédération



DÉCODAGE N°2

S'il existe un sujet anxiogène parmi les sujets anxiogènes d'une réforme anxiogène, c'est la réversion !

Rappelons que les réversataires sont à 89% des femmes, dont les pensions de droit direct sont nettement inférieures aux pensions masculines.

Rappelons également que la retraite « ne peut pas tout » ; les injustices subies au cours de sa carrière se reportent, même s'il y a des correctifs, sur le niveau de pension.

Le gouvernement vante son approche de la pension de réversion en affichant un niveau de 70% du revenu du ménage.

70% des revenus du ménage, exemple à l'appui dans [le document remis le 11 Décembre dernier](#) « ça ne se refuse pas », en revanche ça s'étudie...

Le couple que forme Gérard et Monique perçoit un revenu global de 2 500 €, la réversion de Monique sera alors de 950 € dans le futur système contre 925 € aujourd'hui, 25 € de plus, ça compte.

Justement à propos de compte, le calcul de la réversion, à partir de la pension de Gérard paraît curieux.

475 € de réversion de la CNAV nous indique le document, donc si 475 € font 54 % de la pension de base de Gérard, sa pension est de 880 €.

Le même raisonnement vaut pour la complémentaire : si 450 € représentent 60 %, alors la pension complémentaire est de 750 €.

Au total donc Gérard perçoit (percevait) $880 + 750 = 1\,630$ € !

A cet instant le taux de 70% doit s'appliquer à $1\,630 + 800 = 2\,430$ €, et 70% de 2 430 € font 1701 €, la réversion de Monique sera donc de $1\,701 - 800 = 901$ € au lieu des 950 € affichés par le gouvernement.

Favorable aux femmes ?

Et que dire des décès précoces ! Même s'il existe peu de littérature sur le sujet, j'ai trouvé [une étude DREES \(qui date de Juillet 2012\)](#).

Cette étude indique que le nombre de personnes de moins de 55 ans « ayant déjà perdu par décès un conjoint » était estimé à 470 000 !

Pourquoi cette précision ? Tout simplement parce que la « réforme juste et favorable aux femmes » stipule que la pension de réversion ne sera versée au mieux qu'à partir de 62 ans.

Philippe Pihet, Conseiller retraites de la Confédération



RÉFORME DES RETRAITES

DÉCODAGE N°3

A défaut de précisions supplémentaires, la lecture détaillée du dossier de presse réserve, pour le moins, quelques interrogations, je vous livre trois sujets pour que vous puissiez vous faire une opinion.

Un minimum de pension à 1000€

Le dossier de presse, seule source à ce jour d'information officielle, indique que le minimum de pension, pour une carrière complète de 1 000 €.

Qu'en est-il aujourd'hui dans le privé ? Pour une carrière intégrale au SMIC, entre base et complémentaire, la pension globale est d'environ 980 €.

Sur ce minimum contributif, la vraie question c'est l'absence de « coup de pouce » au SMIC qui ferait « grimper » le 85 % contenu dans la loi de 2003.

Une carrière complète au SMIC.

Il n'existe pas de littérature récente sur le sujet, il est donc très difficile de chiffrer le nombre de salariés concernés.

La DARES avait évalué ce nombre à 7 % en 2012, une étude de 2011(Economie et Statistique 448-449) précise que la part de salariés qui « restent au voisinage du SMIC de façon permanente » est de 6,5 %.

Même si c'est toujours trop, faire un « argument de vente » sur ces salariés relève de l'indécence.

Toujours dans le dossier de presse, page 17, on lit que Philippe qui a commencé à travailler à 22 ans (en 2025) est rémunéré toute sa vie au SMIC...

Le système universel lui promet une pension « mensuelle d'environ 1 900€, MAIS après 45 ans de carrière, ce qui fait une retraite à 67 ans...

La règle d'or

C'est le sport national : les gouvernements précédents avaient eux aussi instauré des règles d'or en matière budgétaire.

Que dit celle-ci ? « la valeur du point ne pourra pas baisser »

Ah, bonne nouvelle, mais de quel point parle-t-on ?

La valeur de service du point (qui détermine le montant de la retraite) sera revalorisée selon les prix (page 6)

Quid de la valeur d'achat ? Pas de réponse !

Dans la pratique si vous indexez la valeur d'achat du point sur les salaires et la valeur de service sur l'inflation, le rendement (fixé dans le rapport DELEVOYE à 5,5%) va diminuer.

En d'autres termes, lorsque la valeur d'achat augmente, pour le même salaire, vous acquerez moins de points, mais

ça, ça se voit surtout au moment de la liquidation de la pension...

Toujours sur ce sujet, le document nous présente un encadré hors sol, jugez plutôt.

Dans un système en points, chaque année, vous achetez un nombre de points en fonction, nous venons de le voir, de la valeur d'achat du point et de vos cotisations.

C'est ce qui se pratique depuis toujours à l'AGIRC ARRCO. Par exemple l'année 2017 vous avez cotisé pour acquérir 300 points, ceux-ci sont à vous et personne ne peut revenir dessus, c'est même la définition d'un régime à cotisations définies.

Si vous demandez votre pension en 2030, il sera additionné années après années tous les points que vous avez acquis, il n'y a pas de 'revalorisation' pas plus sur l'inflation que sur les salaires.

(Pour vous en convaincre, téléchargez votre relevé de points)

Amateurisme, incompetence ou manipulation ?

Philippe Pihet, Conseiller retraites de la Confédération



RÉFORME DES RETRAITES

UNE RÉFORME DES RETRAITES QUI EN CACHERAIT UNE AUTRE ? ON N'EN VEUT PAS !

Cette réforme des retraites, à FO, nous n'en voulons pas. Nous le disons, nous l'expliquons, nous le crions et même, nous le chantons. Dans les cortèges, dans nos organismes, dans les entreprises du privé, dans les services publics... partout où FO est présent, nous le répétons.

Mais si nous n'en voulons pas c'est aussi parce ce qu'elle tend à remettre en cause notre Sécurité Sociale.

Le Premier Ministre nous a expliqué que le projet de réforme du gouvernement s'appuyait sur notre contrat social ou encore sur les ordonnances de 1945, **le SNFOCOS estime plutôt qu'elle s'assoit dessus.**

En effet, le rapport Delevoye sous-tend une possible remise en cause de l'organisation même du Régime Général puisqu'il prévoit la création d'une Caisse Nationale de Retraite Universelle créée dès l'adoption de la loi.

Cette Caisse serait la résultante d'une fusion de la CNAV et de l'AGIRC-ARRCO, étant entendu qu'au niveau territorial, ces mêmes fusions devraient s'opérer. Le rapporteur préconise une temporalité très progressive (2030) compte tenu des forts impacts en termes de RH qu'une telle réforme va engendrer. L'expérience difficile du transfert des activités CARSAT aux ARS, les vives réactions du réseau face aux annonces il y a

quelques mois du possible transfert des activités liées à la Prévention des risques professionnels, ont laissé des traces.

Préconiser un délai de 11 ans pour mettre en application une réforme de gouvernance montre à quel point celle-ci va avoir des impacts néfastes sur le personnel !

Cette caisse serait composée d'un Conseil d'administration paritaire qui aurait notamment pour rôle « *la détermination de la valeur du point, la détermination de l'évolution du taux plein par génération* », le tout dans le cadre défini voire dicté par « *les lois financières* ». (Cette appellation est lourde de sens.)

Au côté de ce Conseil d'administration, une Assemblée générale réunirait une « *représentation de l'ensemble des salariés et des employeurs : représentants des organisations professionnelles, syndicales, familiales, des organisations représentatives des étudiants, des représentants des employeurs publics, des organismes gestionnaires de la retraite, et de personnalités qualifiées* ».

Son rôle ? Donner un avis au moins une fois par an sur les orientations générales proposées par le Conseil d'administration en matière de pilotage du système et de qualité du service rendu aux assurés.

Et enfin, « *un comité d'expertise indépendant chargé de l'analyse de la situation du système au regard des objectifs financiers et sociaux* ». Le COR rempli déjà très bien cette fonction. Trop bien peut-être quand ses conclusions ne vont pas dans le même sens que le Gouvernement... !!!

Nous avons cherché, page après page, paragraphe après paragraphe mais rien, nous n'avons rien trouvé sur la préservation de la Branche retraite du Régime Général, celle créée en 1945, celle qui depuis 74 ans encaisse les réformes successives.

Et le silence est encore plus pesant sur l'une des missions fondamentales de la branche : l'action sociale qui a pour objectif de préserver l'autonomie des retraités, de prévenir les effets du vieillissement et de favoriser le maintien à domicile.

Ce n'est pas moins qu'un budget d'1 milliard d'euro que la branche retraite consacre à ces actions et qui est passé sous silence dans le rapport Delevoye.

Sur ce point-là encore l'inquiétude des personnels des CARSAT est grande. Devront ils attendre 2030 pour être rassurés ?

A nouveau nous l'écrivons : cette réforme nous n'en voulons pas !

La retraite, c'est un pilier de notre contrat social, c'est une branche de notre Sécurité Sociale et aucune réforme, aucun gouvernement, n'avait jamais tenté de l'attaquer à ce point.

Alors le combat continue, encore plus pour nous salariés de la Sécurité sociale qui sommes porteurs des valeurs de 1945 et fiers de notre institution, du travail accompli et des services rendus à chacun(e).

Sabine VAVASSEUR, Secrétaire Nationale en charge de la branche retraite



RÉFORME DES RETRAITES

COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2019

Pas de trêve jusqu'au retrait ! Ce mardi 17 décembre à l'appel de nos organisations syndicales CGT, FO, CFE-CGC, FSU, Solidaires, UNEF, MNL, FIDL, UNL, a été un nouveau temps fort impressionnant tant par la mobilisation que par les grèves. Plus de 260 cortèges ont été organisés sur l'ensemble du territoire. Quelques jours après la présentation du projet du gouvernement, cette mobilisation est un nouveau signe du rejet massif du projet de retraite à points, en dépit des tentatives grossières de décrédibiliser les actions multiples, dont les grèves reconductibles. Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, MNL, FIDL et UNL soutenues par une majorité grandissante de la population, demandent au gouvernement le retrait total du projet sans délai. Elles rappellent leur disponibilité pour discuter d'un autre projet pour le renforcement et l'amélioration du système actuel par répartition, solidaire et intergénérationnel. Nos organisations appellent l'ensemble du monde du travail et la jeunesse à poursuivre et renforcer la grève, y compris reconductible là où les salarié-es le décident, pour maintenir et augmenter le rapport de force. Sans annonce du retrait, il n'y aura pas de trêve. Nous appelons à organiser des actions de grève et de manifestation partout où c'est possible, notamment le 19 décembre par des mobilisations locales et ce, jusqu'à la fin de l'année. Sans réponse du gouvernement dans les heures qui viennent, elles décideront des suites nécessaires, au-delà du mois de décembre.

PORTFOLIO

MOBILISATION DU 17 DÉCEMBRE 2019

Marseille



Paris



Saint-Brieuc



Bordeaux



Lyon



Paris



Paris



[Voir toutes les photos sur notre album Flickr dédié](#)

Encore grand merci à tous nos camarades qui nous ont fait parvenir ces clichés.



PRATICIENS CONSEILS

ÉLECTIONS

Fidèles à notre devise : Ni OUI-OUI ni NON-NON, nous dirons les deux !

OUI :

Dans quasiment toutes les régions où nous avons présenté une liste à vos suffrages vous nous avez été plus nombreux (en pourcentage) qu'en 2016 à voter pour nous.

Merci d'avoir porté votre confiance sur nos candidats !

Avec 21,79% des suffrages exprimés et 10 sièges dans les CSE, nous restons le second syndicat représentatif dans le collège PC et FO le premier syndicat tous collèges confondus.

NON :

Nous regrettons l'instauration du vote électronique (imposé de façon unilatérale par la CNAM) qui a fait baisser la participation de plus de 5%. Comment comprendre (et surtout accepter) la dichotomie entre le mal-être que vous nous remontez dans votre pratique quotidienne et le maintien voire l'augmentation de vos votes pour des syndicats qui laissent faire la CNAM sans rien dire (en s'abstenant voire en votant OUI !) D'autant que certains, après avoir voté ailleurs, viennent nous trouver pour intervenir en cas de problème ? ... Nous ne pouvons être efficace que si nous sommes reconnus comme syndicat suffisamment représentatif !

Ni OUI ni NON :

Même si nos espoirs de faire encore mieux pour vous ont été un peu déçus dans certaines régions (Pas toutes !) cette fois ci, notre engagement reste intact !

Nous continuerons à combattre les dérives de la direction car nous continuons à juger les évolutions actuelles du Service Médical comme nocives pour nos métiers.

Vous nous avez élus pour défendre le service médical dans tous ses métiers et autant en local qu'en national.

Pour ce qui est du niveau national

Une fois les seconds tours terminés, les fêtes passées, les vacances de février derrière nous, **nous allons voter en mars pour élire nos représentants au CSE central.**

Cette instance est importante : elle valide (ou NON ...) les orientations générales de la CNAM, qui, rapidement comme vous le savez, impactent notre travail de tous les jours.

Nous voterons pour 5 représentants PC.

Ceux qui se présenteront à nos suffrages seront :

- les titulaires des CSE régionaux pour les postes de titulaires
- les titulaires ou suppléants des CSE régionaux pour les postes de suppléants.

Nous avons obtenu d'avoir un vote national et non un vote « entre élus ».

Nous serons, et vous serez, tous en capacité de soutenir les candidats de votre choix.

Soutenez le SNFOCOS même si nous n'avons pas pu être présent dans votre région !

Rejoignez-nous !

Aidez-nous à défendre nos métiers !

Ne laissez pas se creuser pas la dichotomie citée plus haut au niveau national !

Ne laissez pas les bénis Oui-Oui sacrifier encore plus nos métiers !

Votre soutien nous permettra de porter nos valeurs au plus haut.

Ni OUI-OUI, ni NON-NON

Résister - Revendiquer - Négocier - Reconquérir

snfocos.org - contact@snfocospc.com

MISE EN LIGNE



<http://www.snfocos.org>

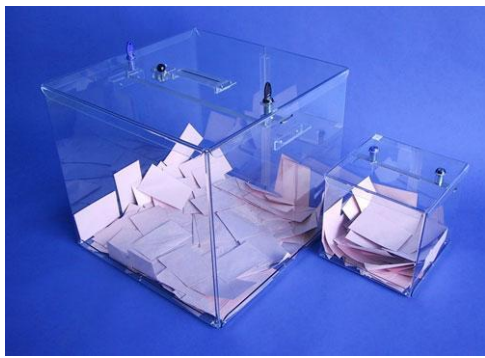
Dernières mises en ligne dans le menu adhérents du site www.snfocos.org (accès avec vos identifiants) :

[Circulaire SNFOCOS sur le droit de grève du 13 décembre](#)

[Dossier FO : CSE Mise en place et fonctionnement](#)

[Lettre FO retraites n°174 du 12 décembre 2019](#)

[NAO Négociation Collective Obligatoire sur les salaires - FO 2019](#)



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

RÉSULTATS ÉLECTIONS CSE CSS MAYOTTE

Victoire du SNFOCOS et de FO CSSM aux élections CSE de la CSS Mayotte

Bonjour chers camarades,

Notre organisation conserve la majorité absolue avec 53,78. % des suffrages exprimés et avec 9 sièges sur 17 tout collège confondu suite aux élections CSE du 10 décembre 2019.

Les résultats collège par collège sont les suivants :

Résultats pour le collège cadre :

La liste FO/SNFOCOS recueille 50% des suffrages exprimés avec 3 sièges sur 6 (2 sièges pour FO-CSSM et 1 siège pour SNFOCOS).

La liste CGT recueille 26,82 % des suffrages exprimés avec 2 sièges sur 6.

La liste CFDT recueille 23,17 % des suffrages exprimés avec 1 siège sur 6.

Résultats pour le collège employé :

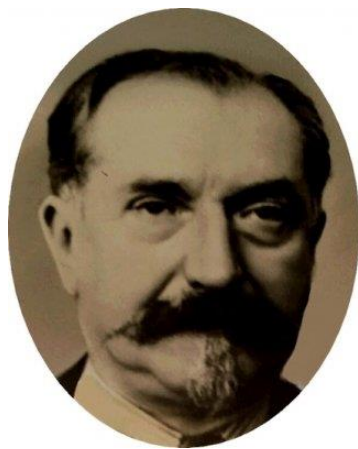
La liste FO-CSSM recueille 55,94 % des suffrages exprimés avec 6 sièges sur 11.

La liste CGT recueille 33,56% des suffrages exprimés avec 4 sièges sur 11.

La liste CFDT recueille 10,48% des suffrages exprimés avec 1 siège sur 11.

Bravo à tous. Amitiés syndicalistes

El Anzize HAMIDOU, Secrétaire Général de l'UDFO Mayotte et secrétaire du syndicat SNFOCOS



SÉCURITÉ SOCIALE

LA RÉSISTANCE OUVRIÈRE SE RÉALISE DANS LA SÉCURITÉ SOCIALE

[Article de Christophe Chiclet du 15 décembre Site Force Ouvrière](#)

Deux ans avant la naissance officielle de la CGT-FO, des camarades, déjà réunis au sein du journal *Résistance Ouvrière*, posaient les jalons de notre Sécurité sociale, une sécu désormais attaquée de toutes parts, comme elle le fut aussi à sa création.

Dès le 26 juillet 1945, *Résistance Ouvrière*, l'ancêtre de notre journal, annonçait le rapport sur la Sécurité sociale dont était chargé **Georges Buisson (1878-1946)**, précisant que les ambitions du syndicaliste étaient déjà attaquées par l'Assemblée consultative : [...] Le gouvernement, cédant à la pression conjuguée des caisses patronales de compensation et des associations familiales, a accepté de différer l'intégration des allocations familiales dans l'ensemble de la Sécurité sociale. Ceux qui allaient fonder quelques mois plus tard la CGT-FO se battaient déjà pour le principe de la caisse unique.

Derrière Buisson, ils veulent une caisse unique de sécurité sociale, regroupant l'Assurance maladie, l'Assurance vieillesse et les allocations familiales, c'est-à-dire une solidarité par construction entre les générations.

L'alliance des contraires

Le PCF et le MRP (démocrate-chrétien), membres du gouvernement de Gaulle, vont essayer de vider de leur contenu les ordonnances du 4 octobre 1945. Les « cathos » veulent des caisses d'allocations familiales autonomes par rapport à la « Sécu ». Le PCF leur emboîte le pas. Ambroise Croizat, ministre communiste du Travail, fait passer des deux tiers à la moitié la proportion des représentants salariés dans les conseils d'administration des caisses d'allocations familiales. Il s'agit alors pour le PCF de prendre systématiquement le

contre-pied des mesures défendues par les amis de Georges Buisson. Henri Raynaud, autre cadre communiste important dans la direction de la CGT d'après-guerre, va réussir à obtenir l'autonomie administrative et financière des « allocs » vis-à-vis de la « Sécu ».

Il faudra attendre les ordonnances de 1967 pour que cela soit réduit à néant. Quoi qu'il en soit, ce sont bien les futurs militants de la CGT-FO qui vont asseoir les bases d'une sécurité sociale telle que nous la connaissons aujourd'hui. Une « sécu » que les derniers gouvernements voudraient bien tronçonner pour l'affaiblir au profit d'un système privatisé, loin du pacte social français né du programme du Conseil national de la Résistance.

La Lettre de la Michodière ne paraîtra pas au cours des deux semaines à venir.

Prochaine parution le 9 janvier 2020



**Notre Secrétaire Général, les membres du Bureau National et
toute l'équipe du SNFOCOS vous souhaitent un bon Noël
et de joyeuses fêtes de fin d'année**

AGENDA

7 janvier :

RPN Salaires

8 janvier :

CPP Agents de Direction

9 janvier :

Bureau National du SNFOCOS

13 janvier :

Journée DRIF

14 janvier :

Réunion de concertation sur le
programme de négociation 2020

15 janvier :

Journée ARS à la Confédération

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX



branchez-vous santé

Promouvoir une culture de la prévention santé

Entretien avec David Giovannuzzi, Directeur des accords de branches d'AG2R LA MONDIALE.

À quels enjeux le programme Branchez-vous santé répond-il ?

Il s'agit de passer, à grande échelle, d'une culture du soin à une culture de prévention. L'ampleur inédite du dispositif, qui s'adresse aux 120 branches professionnelles partenaires d'AG2R LA MONDIALE, permettra d'accélérer cette mutation indispensable au service de la santé des salariés. Car ce sont près de 350 000 entreprises et 4 millions de salariés qui sont potentiellement concernés par le **programme Branchez-vous santé**.

En quoi AG2R LA MONDIALE est-il légitime sur les questions de prévention santé ?

Depuis 10 ans, nous accompagnons les branches que nous couvrons dans la mise en place d'actions de prévention ciblées. Nous avons travaillé pas à pas, en co-construisant notre offre avec les partenaires sociaux, représentants des salariés et des employeurs. L'expérience acquise au fil des années et les enseignements que nous en avons tirés nous ont encouragé à réaliser une synthèse de ces actions innovantes, pour en faire un outil transverse que nous mettons aujourd'hui à la disposition de l'ensemble de nos branches partenaires et des entreprises qui leur sont affiliées. À partir de ce socle commun, chacune pourra concevoir des mesures de prévention personnalisées, adaptées à son activité, ses besoins et ceux de ses salariés. Le programme s'articule autour de 3 axes prioritaires : la prévention bucco-dentaire, l'épuisement professionnel du dirigeant de TPE-PME ainsi que la prise en charge des cancers et la prévention de leur récurrence. Pour chacun de ces axes, nos actions sont menées en collaboration avec un comité experts scientifiques.

0228-8884 - CONCEPTION GRAPHIQUE : GIGI-FRANCE



Pourquoi ces 3 enjeux de santé ?

Nous avons développé une expertise solide sur ces 3 problématiques, qui répondent à la fois à des besoins universels et spécifiques. Ce sont des domaines où, par ailleurs, il existe de vraies carences en termes de prévention santé. Nous souhaitons donc concentrer nos efforts sur ces 3 sujets afin d'obtenir des résultats tangibles tout en comblant les lacunes existantes. C'est la première marche d'un programme qui devrait s'étoffer d'années en années.

Quels sont les moyens alloués par le Groupe ?

Pour que les entreprises puissent bénéficier du programme à cotisation équivalente, nous le finançons à hauteur de 2 millions d'euros sur 3 ans - grâce à l'implication des commissions sociales nationales et fondations du Groupe -, dans le cadre de notre engagement sociétal. C'est un geste institutionnel fort de la part du Groupe, en totale cohérence avec ses valeurs et ses convictions. Un pilotage paritaire de cette action par nos administrateurs est d'ailleurs la clé du succès présent et futur de cette nouvelle démarche.

<https://www.ag2rlamondiale.fr/branchez-vous-sante>